GARANTIE LIMITÉE
CANADA ET ÉTATS-UNIS

Pneus Radiaux Unisteel[MD] Pour Camionnettes
Pneus Radiaux Unisteel Pour Camions Poids Lourd

QUI EST ADMISSIBLE À LA GARANTIE ?

Vous êtes admissible aux advantages qu'offre cette garantie si vous remplissez les critères suivants :

• Vous êtes le propriétaire ou l'agent agréé du propriétaire de pneus radiaux neufs Unisteel Goodyear[MD] pour camionnettes ou camions poids lourd, y compris les pneus à neige et à boue, et les pneus sur route/hors route.

• Vos pneus portent le numéro d'identification du secrétariat des Transports des États-Unis (DOT) et ne portent pas la marque « NA » (non valide pour ajustement).

• Vos pneus Goodyear pour camions poids lourd n'ont été utilisés que sur le véhicule sur lequel ils ont été installés à l'origine, selon les recommandations du constructeur du véhicule ou de Goodyear.

• Vous avez acheté vos pneus le ou après le 1er mars 2022.

QU'EST-CE QUI EST COUVERT, ET POUR COMBIEN DE TEMPS ?

1. REMPLACEMENT DE PNEUS SANS FRAIS – Un pneu Goodyear pour camions poids lourd, couvert par la présente garantie, qui devient inutilisable en raison d'un état couvert durant la première tranche d'usure de 2/32e de pouce ou pendant les 12 mois après l'achat, selon la première éventualité, sera remplacé sans frais. Vous ne payez que les frais de montage et d'équilibrage. (En l'absence d'une preuve d'achat, la date de fabrication déterminera son admissibilité à la garantie).

2. REMPLACEMENT DU PNEU AU PRORATA – Un pneu présentant une usure supérieure au premier 2/32e de pouce d'usure de la bande de roulement, qui devient inutilisable en raison d'un état couvert par la garantie, sera remplacé au prorata. Vous devrez payer les frais de montage et d'équilibrage, ainsi que tout autre service demandé au moment de l'ajustement, les taxes et autres frais exigés par le gouvernement.

3. PNEUS DOTÉS DE LA TECHNOLOGIE DURASEAL[MD] – CRÉDIT SUR LE SCELLANT DE LA BANDE ORIGINALE* – Tout défaut de la technologie DuraSeal à boucher une perforation maximale de 1/4 de pouce dans la région réparable de la bande originale sera admissible à un crédit unique durant la vie de la bande originale dans les quatre (4) ans après la date du numéro de série DOT de la carcasse ou de la preuve d'achat, si disponible. Le crédit sur le scellant est fonction de la devise du pays où l'ajustement est effectué, 50 $ au Canada et aux É.-U.

4. PNEUS DOTÉS DE LA TECHNOLOGIE DURASEAL – CRÉDIT SUR LE SCELLANT DURANT LE PREMIER RECHAPAGE* – Tout défaut de la technologie DuraSeal à boucher une perforation maximale de 1/4 de pouce dans la région réparable de la bande originale sera admissible à un crédit unique de 100 % du premier rechapage jusqu'à quatre (4) ans après la date du numéro de série DOT de la carcasse ou la preuve d'achat, si disponible. Le crédit du scellant est fonction de la devise du pays où l'ajustement est effectué, 25 $ au Canada et aux É.-U. Pour que la présente garantie soit respectée, toutes les perforations doivent être réparées au moment du rechapage. Si un crédit sur le scellant a été émis au cours de la durée de vie de la bande originale, aucune autre demande de crédit ne sera acceptée.

*Les formulaires de réclamation pour un crédit sur le scellant doivent être vérifiés par un représentant autorisé de Goodyear.

COMMENT CALCULER LES FRAIS AU PRORATA ?

Le prix du pneu de remplacement sera calculé en multipliant le prix de vente courant de Goodyear annoncé par l'establissment qui effectue l'adjustement, par le pourcentage utilisable de la bande originale qui aura été usé au moment de l'ajustement. Vous payez les frais de montage et d'équilibrage, les taxes applicables (la FET aux É.-U. seulement) sur le pneu de remplacement neuf Goodyear comparable, ainsi que les frais exigés par le gouvernement.

EXEMPLE :

Si la profondeur utilisable de la bande de roulement originale du pneu défectueux était de 16/32e de pouce et qu'il ne reste plus que 8/32e de pouce, c'est dire que vous avez usé 50 % de la bande de roulement originale. Vous devez donc payer 50 % du prix annoncé pour un pneu comparable, plus un montant égal à la taxe d'accise fédérale courante (FET - É.-U. seulement) applicable au pneu de remplacement neuf comparable au moment de l'ajustement. Si le prix du pneu comparable est 400 $, il vous reviendrait à 200 $, plus les taxes applicables (FET aux É.-U. seulement), le montage, l'équilibrage, et autres frais exigés par le gouvernement.

$$\frac{\text{Profondeur de bande utilisée}}{\text{Profondeur de bande originale}} \times \text{Prix du pneu comparable} = \text{Prix du pneu neuf au prorata}$$

(Plus taxes applicables, autres frais exigés par le gouvernement, montage et équilibrage [aux É.-U., taxe d'accise fédérale]).

QU'EST-CE QU'UN PNEU COMPARABLE ?

Un pneu Goodyear neuf « comparable » est soit un pneu de la même gamme, soit, si un pneu semblable n'est pas disponible, un pneu de fabrication et de qualité identiques, avec un flanc ou un dessin de bande de roulement différent. Si le pneu de remplacement que vous avez accepté est plus cher, vous devrez payer la différence de prix.

Tout pneu de remplacement vendu en vertu de la présente garantie est couvert par la garantie Goodyear en vigueur au moment du remplacement.

QU'EST-CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR CETTE GARANTIE LIMITÉE ?

• Une usure inégale, ou un endommagement causé par des avaries routières (y compris perforations, coupures, accrocs, bris causés par un impact, etc.), un accident, une collision, un incendie, une usure prématurée, une usure irrégulière, une usure inégale des barrettes (usure en biseau), et autres états d'usure.

• Un gonflage inadéquat, une surcharge, le patinage à haute vitesse, un mauvais usage, de l'abus, de la négligence, la course, des dommages causés par l'usage de chaînes, un montage ou un démontage inadéquat, l'état mécanique du véhicule.

• Un arrachement/morcellement des pneus destinés au service routier.

• Un problème de vibration après la première tranche de 2/32e de pouce de la bande de roulement ou causé par une roue endommagée ou tout autre état du véhicule.

• Tout pneu modifié intentionnellement après sa sortie d'une usine de production Goodyear dans le but de changer son apparence (par exemple : marquage blanc sur un pneu noir).

• Un pneu craquelé en raison des conditions atmosphériques, acheté plus de quatre (4) avant une demande d'ajustement. Si vous ne détenez pas de preuve d'achat, un pneu fabriqué quatre (4) ans ou plus avant la demande n'est pas couvert.

• Toute matière ajoutée à un pneu après sa sortie d'une usine de production Goodyear (par exemple : produits de remplissage, d'étanchéité ou d'équilibrage). Aucun ajustement ne sera accordé pour un pneu mis hors service à cause de l'ajout d'une matière quelconque.

• Un pneu Goodyear à vocation commerciale sur lequel est gravé « mileage » sur le flanc.

• Tout pneu mis hors service en raison de réparations mal faites.

• Une perte de temps, des inconvénients, une perte d'usage du véhicule ou des dommages accessoires ou indirects.

Remarque : Certaines provinces ou certains États n'acceptent pas l'exclusion ou la prescription des dommages accessoires ou indirects. Il se peut donc qu'une telle exclusion ou prescription ne vous concerne pas.

Cette garantie limitée n'est en vigueur qu'au Canada et aux États-Unis.

EN QUOI CONSISTE LA PROVISION D'UNE CARCASSE DE PNEUS HAUT DE GAMME DE PNEUS POUR CAMIONS POIDS LOURD ?

Carcasses haut de gamme de Goodyear	
Endurance LHS, LHD, RSA	G572 1AD Fuel Max
G316[MD] LHT[MC] DuraSeal + Fuel Max[MC]	Fuel Max LHD2
G316[MD] LHT[MC] Fuel Max[MC]	Fuel Max[MC] RSA
Fuel Max[MC] LHT[MC]	Fuel Max[MC] RTD
	UltraGrip[MD] RTD

Les carcasses haut gamme de Goodyear[MD] dans les dimensions 11R22.5, 11R24.5, 285/75R24.5 ou 295/75R22.5 seront garanties en vertu des états couverts jusqu'à la fin de la durée utile du premier rechapage pour une durée de sept (7) ans après la date du numéro de série DOT de la carcasse ou de la preuve d'achat, si disponible.

Si les carcasses sont rechapées par un rechapeur autorisé Goodyear, elles sont garanties, en vertu des conditions couvertes par cette garantie, pour un nombre

illimité de rechapages pendant une période de sept (7) ans à compter de la date du numéro de série DOT de la carcasse ou de la preuve d'achat, si disponible.

Le crédit d'une carcasse est fonction de la devise du pays où l'ajustement est effectué. Les allocations d'une carcasse sont de 130 $ au Canada et aux États-Unis.

EN QUOI CONSISTE LA PROVISION DES CARCASSES DE PNEUS RADIAUX MARATHON[MD] POUR LE TRANSORT LONGUE DISTANCE ET DES PNEUS RADIAUX MARATHON POUR LE SERVICE RÉGIONAL ?

Tout pneu Marathon LHS[MD], Marathon LHD[MD], Marathon LHT[MC], Marathon RSA[MD], Marathon RSS[MD], Marathon RSD[MD] et Marathon RTD[MD] de Goodyear sera garanti en vertu des conditions couvertes par la présente garantie jusqu'au premier rechapage pour une période de six (6) ans à partir de la date du numéro de série DOT ou de la preuve d'achat, si disponible.

Ces carcasses de milieu de gamme rechapées par un rechapeur agréé Goodyear, seront garanties en vertu des conditions couvertes pour un nombre illimité de rechapages pour une période de six (6) ans, à compter de la date du numéro de série DOT de la carcasse ou de la preuve d'achat.

Le crédit des carcasses est fonction des devises en cours dans le pays où l'ajustement est effectué. L'allocation pour une carcasse est de 100 $ au Canada et aux États-Unis.

EN QUOI CONSISTE LA PROVISION D'UNE CARCASSE DE PNEUS POUR CAMIONS POIDS LOURD ?

Les autres pneus radiaux Unisteel[MD] de Goodyear pour camionnettes ou camions poids lourd seront garantis en vertu états couverts jusqu'à la fin de la dureé de vie du premier rechapage pour une période de quatre (4) ans à compter de la date du numéro de série DOT de la carcasse ou de la preuve d'achat, si disponible.

Si les carcasses sont rechapées par un rechapeur autorisé Goodyear, sauf le G278 MSD et Armor Max MSA dans les dimensions 385/65R22.5, 425/65R22.5 et 445/65R22.5 et les pneus Fuel Max SSD DuraSeal et les pneus Fuel Max SST Duraseal (voir le paragraphe ci-dessous), elles sont garanties, en vertu des états couverts par cette garantie, pour un nombre illimité de rechapages pendant une période de quatre (4) ans à compter de la date du numéro de série DOT de la carcasse ou de la preuve d'achat, si disponible.

S'ils sont rechapés, les pneus G278 MSD et Armor Max MSA dans les dimensions 385/65R22.5, 425/65R22.5 et 445/65R22.5 et les pneus Fuel Max SSD DuraSeal et les pneus Fuel Max SST Duraseal seront garantis pour les états couverts pour un (1) rechapage pour une période de quatre (4) ans à compter de la date du numéro de série DOT ou de la preuve d'achat, si disponible.

La valeur des carcasses est fonction de la valeur prédéterminée d'une carcasse au moment de l'ajustement. Votre détaillant connaît ces valeurs.

COMMENT SAVOIR QUAND LES PNEUS ONT ÉTÉ FABRIQUÉS ?

Les pneus dont le numéro de série DOT se termine par 1021 ou plus ont été fabriqués après le 1er mars 2021 (1021 fait référence à la première semaine de mars 2021).

QUAND LA GARANTIE SE TERMINE-T-ELLE ?

La durée de vie utile de la bande de roulement originale des pneus radiaux pour camions poids lourd est terminée, et la garantie de pneu neuf prend fin lorsque les témoins d'usure de la bande de roulement deviennent visibles ou sept (7) ans après la date de fabrication ou la date d'achat du pneu neuf (selon la première éventualité). À défaut de produire une preuve d'achat, on utilisera la date de fabrication pour déterminer l'âge du pneu. Les carcasses peuvent être encore sous garantie au-delà de la couverture du pneu neuf. Veuillez vous référer au paragraphe « EN QUOI CONSISTE LA PROVISION D'UNE CARCASSE DE PNEUS HAUT DE GAMME POUR CAMIONS POIDS LOURD? » pour connaître les détails de la garantie sur les carcasses.

Les pneus radiaux Marathon LHS[MD], Marathon LHD[MD], Marathon LHT[MC], Marathon RSA[MD], Marathon RSS[MD], Marathon RTD[MD] et Marathon RSD[MD] pour poids lourds ont fourni leur durée de vie de leur bande de roulement originale, et la nouvelle couverture de la présente garantie se termine lorsque les témoins d'usure sont visibles, ou six (6) ans à partir de la date de fabrication du pneu original ou de la date d'achat du pneu neuf (selon la première éventualité). Sans preuve d'achat, la date de fabrication sera utilisée pour déterminer son admissibilité. Les carcasses peuvent être couvertes au-delà de la couverture du pneu neuf. Veuillez consulter le paragraphe « EN QUOI CONSISTE LA PROVISION DES CARCASSES DE PNEUS RADIAUX MARATHON[MD] POUR LE TRANSORT LONGUE DISTANCE ET DES PNEUS RADIAUX MARATHON POUR LE SERVICE RÉGIONAL » de connaître les détails de la garantie.

La durée de vie utile de la bande de roulement des autres pneus radiaux Unisteel de Goodyear pour camionnettes ou camions poids lourd est terminée et la couverture des pneus neufs sous la présente garantie est périmée lorsque les témoins d'usure de la bande de roulement deviennent visibles ou quatre (4) ans après leur date de fabrication ou la date d'achat (selon la première éventualité). À défaut de produire une preuve d'achat, on utilisera la date de fabrication pour déterminer l'âge des pneus. Les carcasses peuvent encore être sous garantie au-delà de la couverture des pneus neufs. Veuillez consulter le paragraphe « EN QUOI CONSISTE LA PROVISION D'UNE CARCASSE DE PNEUS POUR CAMIONS POIDS LOURD? » pour connaître les détails de la garantie relative aux carcasses.

COMMENT OBTENIR UN AJUSTEMENT ?

A. Vous devez présenter le pneu faisant l'objet d'un ajustement à un détaillant autorisé de pneus Goodyear pour camions poids lourd. Veuillez consulter l'annuaire téléphonique ou visitez le site www.goodyeartrucktires.ca pour obtenir la liste des emplacements. Les pneus remplacés en vertu d'un ajustement deviennent la propriété de Goodyear Canada inc. ou de The Goodyear Tire & Rubber Company.

B. Vous devez payer les taxes et tout service supplémentaire demandé au moment de l'ajustement.

C. Aucune réclamation ne sera accordée si elle n'est pas présentée sur un formulaire de réclamation Goodyear (fourni par le détaillant Goodyear qui vend des pneus pour camions poids lourds) dûment rempli et que vous devez signer à titre de propriétaire du pneu faisant l'objet de l'ajustement, ou que doit signer votre agent autorisé.

QUELS SONT VOS DROITS LÉGAUX ?

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE LES GARANTIES ET DÉCLARATIONS QUI SUIVENT, QUE GOODYEAR DÉNIE PAR LES PRÉSENTES, TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET DÉCLARATIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. AUCUNE AUTRE GARANTIE N'EST DONNÉE ET AUCUNE AUTRE DÉCLARATION N'EST FAITE PAR GOODYEAR OU IMPLICITEMENT EN VERTU DE LA LOI.

LIMITATION DES DOMMAGES: EN AUCUN CAS ET EN AUCUNE CIRCONSTANCE GOODYEAR N'ENGAGE SA RESPONSABILITÉ ENVERS L'ACHETEUR À L'ÉGARD DES DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, OU DES PERTES D'EXPLOITATION OU DES PERTES D'ACHALANDAGE OU DES DOMMAGES À LA RÉPUTATION, NOTAMMENT PUNITIFS OU AUTRES FRAIS (Y COMPRIS AU TITRE DU REMPLACEMENT DU MODE DE TRANSPORT), DES DÉPENSES OU DES PERTES DE QUELQUE NATURE. CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES PROVINCES INTERDISENT L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE SORTE QU'IL SE PEUT QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION QUI PRÉCÈDE NE S'APPLIQUE PAS À VOUS.

Remarque : Goodyear n'autorise aucun représentant ou détaillant à faire, en son nom, quelque représentation, promesse ou entente qui ne soit pas conforme aux présentes.

Quelle que soit la qualité de fabrication d'un pneu, il peut avoir une défaillance ou devenir inutilisable à cause de circonstances indépendantes de la volonté du fabricant. En aucun cas, la présente garantie veut-elle laisser entendre qu'un pneu ne peut faire défaut.

DES BLESSURES GRAVES, DES DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ OU LA MORT PEUVENT DÉCOULER :

- D'UNE DÉFAILLANCE DU PNEU CAUSÉE PAR UN GONFLEMENT INADÉQUAT, UNE SURCHARGE OU UN USAGE INAPPROPRIÉ. Suivre les directives dans le guide du propriétaire ou sur la plaque-étiquette apposée sur le véhicule.
- D'UNE DÉFAILLANCE DU PNEU CAUSÉE PAR UN IMPACT OU UN ENTRETIEN INADÉQUAT. Un technicien qualifié devrait vérifier vos pneus à intervalles réguliers pour déceler des perforations ou des dommages causés par des impacts.
- D'UNE DÉFAILLANCE DU PNEU À CAUSE DE RÉPARATIONS MAL EFFECTUÉES. Consultez les procédures de réparations élaborées par la U.S. Tire Manufacturers Association (USTMA) au www.ustires.org ou visitez le site www.goodyear.com pour des renseignements relatifs aux procédures de réparations appropriées.
- D'UNE EXPLOSION CAUSÉE PAR LE MONTAGE INCORRECT D'UN ENSEMBLE PNEU/JANTE. Seules des personnes dûment formées doivent monter des pneus. Le montage de pneus doit se faire dans une cage de sécurité et utiliser une rallonge de boyau de gonflage muni d'une fixation.
- DU FAIT DE NE PAS TOUJOURS MONTER UN PNEU RADIAL SUR UNE JANTE APPROUVÉE.
- DU FAIT DE NE PAS DÉGONFLER TOTALEMENT UN MONTAGE SIMPLE OU JUMELÉ AVANT LE DÉMONTAGE.
- DU PATINAGE DES PNEUS. Sur surfaces glissantes comme la neige, la boue, la glace, etc., ne jamais faire patiner les pneus à plus de 55 km/h (35 mi/h) au compteur.
- DU PATINAGE EXCESSIF DES ROUES, ce qui peut également causer la désintégration du pneu ou le bris de l'essieu.

SERVICE À LA CLIENTÈLE OU RENSEIGNEMENTS :

1. Communiquer d'abord avec le détaillant autorisé de pneus Goodyear pour camions poids lourd.
2. Si de l'aide supplémentaire est nécessaire :

- AU CANADA, écrire à :

  Service à la clientèle Goodyear
  450 Kipling Avenue
  Toronto, ON M8Z 5E1

- AUX ÉTATS-UNIS, écrire à :

  Goodyear Customer Assistance Center
  Department 728
  200 Innovation Way
  Akron, OH 44316

www.goodyeartrucktires.ca

© 2023 Goodyear Canada inc. Tous droits réservés. | 70086293295300F | 054899 – 04/23

GOODYEAR[MD]
CONDUIRE EN GRAND